

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Meyzenc présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COMMERCE – Soutien au commerce bayonnais - Conditions de cession de tickets de stationnement à l'Office de Commerce.

Par délibération du 21 février 2013, la Ville de Bayonne a affirmé son soutien à la promotion du commerce de centre-ville, en mettant à disposition de l'Office de Commerce 1 500 tickets par mois, représentant unitairement une heure de stationnement dans les parcs en ouvrage, pour que les commerçants les remettent à leurs clients.

Il apparaît toutefois que 1 500 tickets mensuels sont parfois insuffisants lors d'opérations commerciales particulières comme, par exemple les mois de décembre. Par conséquent, la Ville de Bayonne souhaite permettre aux commerçants de disposer de davantage de tickets, le surplus au-delà de 1 500 étant cédé à titre onéreux à l'Office de Commerce.

L'utilisation de ces tickets sera réservée au parking Boufflers qui présente le plus de disponibilités, éliminant ainsi toute difficulté liée à de mauvais usages qui parfois bloquent le service (tickets insérés dans les horodateurs, tickets utilisés directement des lecteurs de sortie alors qu'ils doivent être introduits dans les caisses automatiques). Ils seront valables pour l'année en cours, un seul ticket pouvant être présenté à chaque passage.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser la régie du stationnement à :

- poursuivre l'effort municipal en faveur du commerce par la distribution gratuite, via l'Office de Commerce, de 1 500 tickets (à utiliser dans l'année courante) donnant droit à une heure gratuite de stationnement au parking Boufflers ;
- vendre à l'Office de Commerce des tickets ouvrant droit à 1 heure de stationnement gratuit au parking Boufflers, au-delà des 1 500 gratuits, au tarif de 0,70 € le ticket.

Ce dispositif permettra donc aux clients des commerces de bénéficier de 2 heures de stationnement gratuit (une première heure offerte par la Ville à tous, une seconde bénéficiant à la clientèle des commerces bayonnais).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.